



NEW HAMPSHIRE

Programme d'aide à la location d'urgence

BESOIN D'AIDE POUR PAYER VOTRE LOYER ET VOS FACTURES COURANTES À CAUSE DU COVID-19?

Le Programme d'aide à la location d'urgence apporte un soutien aux résidents éligibles et qui ne peuvent payer leur loyer et leurs factures courantes en raison de la pandémie de COVID-19.

Déposez votre demande à l'agence Community Action Partnership (CAP) de votre région. Vous pouvez demander à être assisté(e) d'un interprète.

INSCRIVEZ-VOUS SUR CAPNH.org OU AU 2-1-1





NEW HAMPSHIRE
Programme d'aide
à la location
d'urgence

BESOIN D'AIDE POUR PAYER VOTRE LOYER ET VOS FACTURES COURANTES À CAUSE DU COVID-19?

Le Programme d'aide à la location d'urgence du New Hampshire apporte un soutien aux résidents éligibles qui ont des difficultés financières liées à la COVID-19 et qui risquent de perdre leur logement, ou de vivre dans un logement insalubre et dangereux.

**POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES
ÉLIGIBLE:
INSCRIVEZ-VOUS SUR CAPNH.ORG
OU AU 2-1-1**

CE QUE LE PROGRAMME PRÉVOIT

- Loyers impayés dus et à venir.
- Services tels que l'électricité, le chauffage, l'eau, les égouts, les ordures.
- D'autres frais liés au logement, comme une connexion internet ou des frais de déménagement liés directement ou indirectement à la COVID-19.
- Frais de déménagement, y compris les frais de dossier immobilier, les frais de raccordement et dépôts de garantie.
- Vous pouvez être éligible à une aide aux frais courants même si vous ne bénéficiez pas ou n'avez pas de besoin d'une aide à la location

ÉLIGIBILITÉ AU PROGRAMME

- Au moins une personne dans votre foyer est éligible à l'allocation chômage, a perdu des revenus, a encouru des coûts importants ou a connu des difficultés financières par rapport à la COVID-19. Certains seuils de revenus doivent être respectés.
- Il n'est pas nécessaire d'être bénéficiaire d'une allocation chômage.
- L'agence CAP vous aidera à fournir les informations nécessaires.
- Les foyers éligibles peuvent bénéficier d'une aide pour les loyers impayés dus et à venir ainsi que pour les factures courantes, et ce pour une période max de 15 mois.

Votre agence Community Action Partnership (CAP) vous aidera lors de votre demande.

La demande peut être faite en ligne, ou vous pouvez demander un formulaire papier.

INSCRIVEZ-VOUS SUR CAPNH.org OU AU 2-1-1

